

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Annexe au :

➔ règlement d'ordre intérieur

de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de la Province de Hainaut se trouvant dans le journal de classe.

1. PONCTUALITE ET ASSIDUITE DES ELEVES

- 1) Attention ! L'absence non justifiée de l'élève à 1 heure de cours est considérée comme une demi-journée d'absence injustifiée.
- 2) En cas d'arrivée tardive à la 1^{ère} heure de cours de la journée ou de l'après-midi, l'élève devra présenter son journal de classe à l'éducateur de la loge pour que celui-ci y note l'arrivée tardive. Une fois en classe, l'élève devra présenter son journal de classe au professeur qui signera l'arrivée tardive.
Les arrivées tardives doivent être justifiées auprès de l'éducateur à l'aide d'un certificat médical, d'une attestation officielle ou des justificatifs d'absences numérotés de 1 à 16 et se trouvant dans le journal de classe. Cette justification sera actée dans le journal de classe par l'éducateur référent qui appréciera si le motif est bien occasionnel et donc acceptable.
Les arrivées tardives notées dans le journal de classe devront être signées par le responsable légal ou l'élève majeur.
Les arrivées tardives seront sanctionnées par des mesures d'ordre ou des heures de retenue (voir tarification des sanctions).
- 3) Les élèves licenciés en début ou fin de journée doivent d'abord passer par le bureau des éducateurs. Ceux-ci notifieront le licenciement au journal de classe.
- 4) Lorsque les élèves sont mineurs, si le licenciement est autorisé par les parents et l'éducateur, l'élève sort de l'école, sauf demande expresse écrite des parents. Dans le cas contraire, l'élève doit **obligatoirement** se trouver à l'étude.
- 5) Les absences, les arrivées tardives et les justificatifs sont consultables en temps réel sur Cabanga par les parents et les élèves majeurs.
- 6) QUE FAIRE EN CAS D'ABSENCE ?

Légalement, l'élève doit **justifier son absence**.

Pour cela, il remettra :

- ✓ soit un **certificat médical**.
- ✓ soit un document officiel (police, tribunal, décès d'un allié au 1^{er} degré ou au 2^{ème} degré).
- ✓ soit un mot couvrant un ½ jour d'absence.

Attention ! Les mots d'excuses sont limités à 16 ½ jours par année scolaire et leur acceptation est soumise à la seule appréciation de la Direction. Les absences de plus de 2 jours doivent obligatoirement être justifiées par un certificat médical.

Quand justifier son absence ?

- ✓ si l'absence ne dépasse pas 3 jours : dès son retour.
- ✓ pour une absence de + de 3 jours : au plus tard le 4^{ème} jour d'absence.

Après ces délais, la justification ne sera plus acceptée !

A qui et comment justifier son absence ?

La justification sera présentée spontanément à l'éducateur référent.

Les justificatifs d'absences doivent être rendus à l'éducateur dans la pochette « Justificatifs d'absences ».

Afin d'éviter les pertes, le formulaire pour notifier les mots d'excuses (couvrant chacun un ½ jour d'absence) sera conservé avec les justificatifs d'absence et signé par l'éducateur responsable.

La transmission d'un justificatif d'absence par mail ne peut être acceptée qu'à titre informatif. Seul le document original remis à l'éducateur dans les délais pourra justifier l'absence.

L'éducateur qui ne reçoit pas cette justification à temps considérera l'absence comme injustifiée.

Composition de la pochette « Justificatifs d'absences » :

- ✓ une farde plastique
- ✓ la page de garde (à compléter par l'élève !)
- ✓ les preuves de remise d'un document officiel rédigées par l'éducateur responsable à la demande de l'élève pour les absences couvertes par certificat médical ou tout autre document officiel

7) En cas d'absence en stage :

- ✓ Prévenir obligatoirement le lieu de stage, l'éducateur de niveau et la coordinatrice de stages (071/280.215).
- ✓ Toute absence en stage doit obligatoirement être justifiée par un certificat médical.

8) A méditer par chacun !

Les absences se calculent par ½ jour, un élève ne peut justifier que 16 demi-jours d'absences par une excuse.

Quand il dépasse ce nombre, il doit obligatoirement fournir un document officiel ou un certificat médical.

Quand un élève atteint **10 demi-jours d'absences injustifiées**, l'élève majeur ou les parents de l'élève mineur sont invités par la Direction à rencontrer l'éducateur responsable. A partir de la 3^{ème} année, **tout élève qui compte plus de 20 demi-jours d'absences injustifiées**, devient « élève libre », c'est-à-dire qu'il ne sera pas autorisé à passer les examens de fin d'année !

De plus, un élève majeur qui atteint **21 demi-jours d'absences injustifiées** peut être exclu définitivement de l'établissement pour ce seul motif.

Conseil :

Agis en « être responsable » : VIENS A L'ECOLE !

Si toutefois tu t'absentes :

- ✓ TU es **RESPONSABLE** de la justification de ton absence, auprès de ton éducateur !
- ✓ TU conserves soigneusement, dans la pochette « Justificatifs d'absences », les documents qui te sont remis, car en cas de **CONTESTATION**, tu dois apporter la **PREUVE** que TU as bien justifié ton absence.

2. COMPORTEMENT DES ELEVES, OBLIGATIONS DIVERSES & REGLES DE BONNE CONDUITE

1) IL EST INTERDIT AUX ELEVES :

- ✓ d'exhiber des signes religieux ou à caractères xénophobes, de porter des tenues à trous ou transparentes, des crops tops (t-shirt courts), des déguisements.
- ✓ de rester devant la grille de l'école, de s'asseoir sur les murets, sur le seuil de la porte de la concierge et des autres riverains.
- ✓ de porter atteinte de quelque façon à la propriété de la concierge.
- ✓ de sortir de l'école pendant la récréation du matin. Seuls les élèves du 4^{ème} degré (IH) sont autorisés à sortir à la récréation de 10h05 sur présentation de leur carte de sortie.
- ✓ d'introduire sur le site des personnes étrangères à l'établissement.
- ✓ de boire, de manger, de mâcher du chewing-gum en classe.
- ✓ de manger le « dîner-tartines » dans les couloirs (le réfectoire et les tables de pique-nique sont destinés à cet effet).
- ✓ de jeter des détritrus sur le sol (des poubelles sont prévues en suffisance).
- ✓ de parquer leur véhicule dans l'enceinte de l'école.
- ✓ de porter un couvre-chef à l'intérieur des bâtiments.
- ✓ de fumer (où que ce soit sur le site de l'école et sur les lieux de stage ou d'activité dirigée).
- ✓ d'utiliser un GSM, iPod, iPad, montres connectées ou MP3 aux cours, à l'étude et dans les couloirs. La Direction décline toute responsabilité en cas de vol.
- ✓ de rester dans les couloirs pendant les récréations et les temps de midi.
- ✓ d'accéder à son casier en dehors des temps de pause et donc entre les heures de cours. Les casiers sont accessibles avant 8h25, de 10h05 à 10h20, sur le temps de midi et en fin de journée.

- 2)** En cas d'absence d'un professeur, les élèves doivent prévenir l'éducateur et se rendre à l'étude. Seuls les élèves du 4^{ème} degré sont autorisés à sortir de l'école pendant les heures de fourche si le licenciement a été indiqué dans le journal de classe par l'éducateur. A partir du 3^{ème} degré, les élèves ayant une autorisation de licenciement et plus de 2 heures de fourche seront autorisés à sortir de l'école si le licenciement a été indiqué dans le journal de classe par l'éducateur. Ils peuvent également avoir un temps de midi prolongé. Les élèves de 4^{ème} année en possession de leur carte de sortie seront autorisés à sortir de l'école pendant l'heure de table. Attention pas de temps de midi prolongé pour les 4^{èmes} années ! Les élèves de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année ne peuvent pas sortir sur le temps de midi.

- 3) Toutes les arrivées tardives et les notes de l'équipe pédagogique figurant dans le journal de classe doivent être signées par le responsable légal ou l'élève majeur. Le journal de classe doit être en ordre et signé par le responsable légal ou l'élève majeur au minimum une fois par semaine. Si le journal de classe n'est pas en ordre, l'éducateur est en droit d'interdire les licenciements jusqu'à ce que celui-ci soit en ordre !
- 4) Tout élève majeur ou responsable légal doit obligatoirement communiquer au secrétariat et à son éducateur les modifications concernant : son adresse, son numéro de téléphone, le responsable, ...
- 5) L'élève est seul responsable de tous les objets de valeur (bijoux, GSM, MP3 etc....) qu'il introduit sur le site de l'école.
- 6) Pour être autorisé à introduire un vélomoteur, trottinette ou vélo sur le site de l'école, il convient de demander l'autorisation à la Direction (pour identification du véhicule). Un document type prévu à cet effet est disponible chez les éducateurs.
- 7) L'élève doit toujours être en possession de son journal de classe. Celui-ci doit être mis en ordre selon l'avis distribué en début d'année. L'éducateur y consignera, un récapitulatif des sanctions avec motivation succincte. Aucun licenciement ne sera octroyé sans journal de classe !
Le journal de classe doit, pour chaque date et pour chaque heure de cours, mentionner la matière vue, les interrogations et/ ou les travaux à fournir.
- 8) Tout élève qui quitte l'école en cours de journée, sans passer par son éducateur est en absence injustifiée.
Aucun mot ne sera accepté ultérieurement.
Si un élève est malade pendant l'heure de table (à l'école ou à l'extérieur), il doit revenir à l'école et s'adresser à son éducateur qui mettra une note au journal de classe et préviendra les parents s'il est mineur.
- 9) Avis aux parents :
Pour reprendre votre enfant pendant la plage horaire avec accord préalable de la direction, prière de prévenir l'éducateur responsable de votre enfant afin qu'une décharge de responsabilité puisse être préparée. Vous devez signer cette décharge auprès de l'éducateur responsable.
- 10) Veiller à la propreté :
 - ✓ du parc. Utiliser les poubelles mises à disposition ;
 - ✓ des toilettes. Si un manque de propreté est constaté, celles-ci risquent d'être fermées pour une durée indéterminée ;
 - ✓ dans les classes et les couloirs.
- 11) Chaque jour, l'élève doit être en possession de son chromebook chargé et fonctionnel.
- 12) Chaque jour, l'élève doit être en possession de sa carte d'étudiant et la présenter spontanément à la loge d'entrée.

3. HOMOLOGATION

Les cahiers des élèves, ainsi que les journaux de classe, doivent être gardés précieusement et ce pour toutes les années d'études effectuées jusqu'à l'obtention du certificat (CESS). Ils peuvent être demandés par l'Inspection à tout moment. A défaut, le titre sanctionnant les études ne pourrait être délivré. Je vous invite également à communiquer au secrétariat, tout changement d'adresse éventuel.

4. ASSURANCE SCOLAIRE

Les élèves bénéficient de l'assurance chaque fois qu'ils se trouvent ou devraient se trouver sous la dépendance ou le contrôle direct ou indirect du chef de l'école et des membres du personnel enseignant ou surveillant ou de toute personne déléguée à cet effet par la Province ou ses représentants. Ces dispositions ne permettent pas d'accepter comme accident scolaire des accidents qui surviennent en dehors de l'établissement scolaire pendant les heures de fourche éventuelles, ou durant le temps de midi. Par conséquent, tout étudiant se trouvant à l'extérieur de l'établissement sans surveillance n'est pas sous la responsabilité de l'école et ne peut donc prétendre bénéficier de l'assurance (hormis le chemin normal du domicile à l'école à l'aller et au retour).

L'école est ouverte de 8h00 à 16h30.

Tout élève qui se trouverait sur le site de l'école AVANT ou APRES ne bénéficie d'aucune assurance scolaire.

Il est interdit de stationner devant l'école (matin, midi, après les cours).

Nous nous réservons le droit de sanctionner les élèves qui n'obtempéreraient pas à notre demande de rentrer dans l'école.

5. TARIFICATION DES SANCTIONS

Mise à jour régulièrement par une délégation de professeurs et d'élèves.

Attention !

- La répétition du même comportement punissable entraînera automatiquement une gradation dans les sanctions
- Un cumul de faits mineurs peut engendrer une sanction plus importante

1) L'élève est sanctionné de 2 heures de retenue :

- ✓ Matériel n'ayant pas sa place à l'école: exhibition d'un GSM, MP3, Ipod, caméra, en classe, à l'étude, en retenue, en déplacement, dans une activité parascolaire.
- ✓ Faits racistes: parler ostensiblement en une langue étrangère (où que ce soit).
- ✓ Retenues: travail de retenue incomplet, non fait ou non remis, retard à la retenue.
- ✓ Non-respect des consignes: tenue vestimentaire incorrecte et indécente à l'école et en stage (ex : shorts, t-shirt, robes et jupes trop courts, blouse trop décolletée, vêtements troués, crop tops, vêtements transparents), port d'un couvre-chef (casquette, capuche, bonnet, ...) à l'intérieur des bâtiments, port de signes religieux ou à caractère xénophobe (croix, voile, kippa, ...) dans l'enceinte de l'établissement, port de déguisements (cosplay, ...) (*R.O.I. art.11 §2 1.* Boire et manger en classe ; journal de classe (= document officiel) manquant, incomplet, non signé, peu soigné; attitude négative face au travail (à plusieurs reprises, absence de cours, de matériel, d'équipement de gymnastique, laisser traîner des déchets dans l'enceinte de l'école et le terrain multisports), oubli du chromebook ou chromebook déchargé.
- ✓ Arrivées tardives: 3 arrivées tardives = 2h ou suppression de la carte de sortie pour 4 temps de midi ou suppression du temps de midi prolongé pour les élèves des 3^{ème} et 4^{ème} degrés. Si récidive, suppression de la carte de sortie pour une durée indéterminée.
- ✓ Brossage: 2 heures de retenue pour 1 heure de brossage (ou suppression des licenciements ou suppression de la carte de sortie).

2) L'élève est sanctionné de 4 heures de retenue :

- ✓ Incivilités: refus de donner son nom, son journal de classe, sa carte de sortie, de mettre son Gsm dans la boîte prévue à cet effet, ne se présente pas au cours d'éducation physique et va directement à la salle d'étude, refus de l'autorité, d'obéissance, des sanctions, des consignes imposées; quitter sans autorisation la classe, l'étude, la retenue; incitation à l'indiscipline; perturbation d'un cours, de l'étude, de la retenue, des couloirs, d'un groupe en activité dirigée; fumer sur le site de l'école, en excursion, sur les lieux de stage ou d'activité dirigée.
Rappel! Il est interdit de fumer dans les locaux scolaires ainsi que dans tous les lieux ouverts situés dans l'enceinte de l'établissement
Manque de respect, insolence, grossièretés envers un supérieur, un condisciple; se rendre à l'étude sans autorisation; ne pas se rendre à une étude obligatoire; incivilités envers condisciples; se trouver dans les couloirs pendant les heures de cours
- ✓ Matériel n'ayant pas sa place à l'école: GSM ou montre connectée qui sonnent en classe, à l'étude, en retenue, en déplacement, dans une activité parascolaire.
- ✓ Retenues: absence à une retenue sans justification préalable, départ prématuré de la retenue (à partir du 2^{ème} rapport).
- ✓ Brossage: 4 heures de retenue pour 2h, 3h ou ½ jour de brossage (ou suppression des licenciements ou de la carte de sortie).

3) L'élève est sanctionné de ½ jour de renvoi :

- ✓ Incivilités: quitter l'école sans autorisation; sortie non autorisée pendant midi; fumer sur le site de l'école, en excursion, sur les lieux de stage ou d'activité dirigée (à partir du 2^{ème} rapport).
- ✓ Retenues: absence à une retenue sans justification préalable; départ prématuré de la retenue.

4) L'élève est sanctionné d'1 jour de renvoi :

- ✓ Falsification, fraude, mensonge(s): falsification de document(s) (certificat médical, feuille de stage, note dans le journal de classe, bulletin, ...); complicité et utilisation illicite de la carte de sortie d'un condisciple; utilisation frauduleuse de 2 journaux de classe; induire la Direction volontairement en erreur; mensonge impliquant la Direction; abus de confiance; mensonge(s).
- ✓ Violences verbales ou écrites: outrage (= injure) écrit ou oral envers un supérieur; menaces ou chantage.
- ✓ Incivilités graves: perturbation GRAVE d'un cours, de l'étude, de la retenue, dans les couloirs; comportement incorrect entre condisciples, à l'égard d'un membre du personnel et de toute personne extérieure à l'école, en classe, en stage, en excursion ou en voyage, dans une activité parascolaire ; sortir, avec emportement et après un différend, du cours, de l'étude ou de la retenue.
- ✓ Faits racistes: préférer des propos racistes, xénophobes.
- ✓ Atteinte à la sécurité: se rendre ou revenir d'une activité sans la surveillance prévue ; introduction d'un étranger dans l'école (sur l'instigation ou avec la complicité d'un élève).

- ✓ Atteinte aux biens: dégradation volontaire du bien d'autrui, dommages aux locaux et au matériel scolaire (graffitis, vandalisme).
- ✓ Matériel n'ayant pas sa place à l'école: utilisation d'un GSM, MP3, iPod, caméra,...) en classe, dans les couloirs, à l'étude, en retenue, en déplacement.
Rappel ! Les vols d'objets (GSM, MP3, montres connectées, iPod, AirPod, caméra, bijoux,...) n'ayant pas leur place à l'école ne sont pas pris en compte. L'élève est seul responsable de tous les objets qu'il introduit à l'école. L'établissement ne peut être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration de ceux-ci, commis par un autre élève.
- ✓ Non-respect du contrat disciplinaire.

5) L'élève est sanctionné de 2 jours de renvoi :

- ✓ Violences physiques, verbales ou écrites: récurrence de violence; agressivité, violence envers les condisciples; incivilités GRAVES provoquant de la violence.
- ✓ Atteinte à la sécurité: ne pas respecter les règles de sécurité dans un labo, cuisine, atelier; toute manipulation d'un instrument hors de son usage didactique.
- ✓ Atteinte aux biens: détérioration GRAVE et VOLONTAIRE de matériel scolaire coûteux.
Rappel ! Les dommages causés volontairement aux locaux, mobilier, matériel de l'école et des lieux de stage sont réparés ou remplacés aux frais de l'élève responsable ou des parents.
- ✓ Falsification, fraude, vol: falsification répétitive de documents; complicité reconnue de vol; utilisation d'un GSM, MP3, iPod,... dans le but de tricher lors d'une épreuve écrite.
- ✓ Mensonges, violences verbales ou écrites en cas de harcèlement.

REMARQUES IMPORTANTES :

1. L'élève dont le journal de classe n'est pas correctement tenu (indication des cours, des travaux à effectuer et des matières à étudier, signature hebdomadaire des parents, documents annexés complétés, signés et agrafés) se verra refuser les départs anticipés, les aménagements d'horaires et, si nécessaire, se verra retirer sa carte de sortie.
2. La carte de sortie sera confisquée à tout élève qui n'a pas presté une retenue et/ou un jour de renvoi des cours et cela, jusqu'à ce que la sanction soit effectuée.
3. Dès la 1^{ère} heure de brossage, l'élève est crédité d'un ½ jour d'absence injustifiée. Toute arrivée tardive non justifiée à la 1^{ère} heure de cours de la journée et de l'après-midi sera considérée comme ½ jour d'absence injustifiée.
Le nombre maximum d'absences injustifiées est de 20 demi-jours
L'élève qui a atteint plus de 20 demi-jours d'absence injustifiée est déclaré LIBRE.
L'élève majeur qui compte, au cours de la même année scolaire, plus de 20 demi-jours d'absence injustifiée peut être exclu de l'établissement.
4. Les mesures d'ordre sont des mesures disciplinaires prises pour des faits d'une gravité limitée. Elles précèdent des mesures disciplinaires sanctionnées quant à elles par des heures de retenue.

ORGANISATION DES SANCTIONS :

1. <u>Les heures de retenue</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ s'effectuent LE MERCREDI APRES-MIDI jusque 16h10 et sont accompagnées d'un travail. Il vous est INTERDIT de sortir de l'école entre la fin des cours et le début de la retenue. ➤ Un élève en stage ou en cours le mercredi après-midi fera ses retenues à un autre moment jugé opportun par la Direction.
2. <u>Les demi-jours de renvoi</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ (MATINEES OU JOURNEES COMPLETEES) s'effectuent à l'ECOLE et sont accompagnés de travail: présence obligatoire à l'étude de 8h25 à 12h50 (puis après-midi, cours suivant horaire) ou de 8h25 à 16h10 (pas de sortie autorisée sur le temps de midi). ➤ Lorsque l'élève atteint ½ ou 1 jour de renvoi, les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur sont prévenus par courrier recommandé.
3. <u>Les autres sanctions</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suppression des aménagements d'horaires et des licenciements pour tous les degrés. ➤ suppression de la carte de sortie. ➤ suppression des temps de midi prolongés. ➤ Sanctions spécifiques aux stages ➤ Travaux de réflexion ou autre. ➤ Renvoi définitif lors d'un fait grave (bagarre, ...)

6. ELEVES MALADES

Il n'existe pas « d'infirmier » au sein de notre établissement.

Nous sollicitons donc votre collaboration en vous demandant de respecter les règles suivantes :

- 1) éviter d'envoyer votre enfant malade à l'école ou de venir malade si vous êtes majeur
- 2) si votre enfant ou vous-même (élève majeur) suivez un traitement particulier ou si votre enfant ou vous-même (élève majeur) êtes sujet à certains troubles, veillez à ce que votre enfant ou vous-même (élève majeur) soyez en possession des médicaments adéquats
- 3) veuillez nous fournir les renseignements nécessaires afin que nous puissions vous avertir ou avertir quelqu'un en cas de nécessité soit au domicile, soit sur un lieu de travail. Si l'élève souffre d'une pathologie veuillez en avertir Mme Godart, cheffe d'atelier (071/280.209)
- 4) ne disposant d'aucune infrastructure nous permettant de garder les élèves malades, nous vous demandons de nous indiquer quelles sont les personnes qui peuvent venir rechercher votre enfant ou vous-même (si vous êtes majeur) en cas de problème.
- 5) si vous vous trouvez dans l'impossibilité de venir rechercher votre enfant ou si personne ne sait venir vous chercher si vous êtes majeur, l'établissement se réserve le droit de faire appel à une société de taxi ou d'ambulance, il va de soi que le prix de la course sera à votre charge.
- 6) aucun élève malade ne peut quitter l'établissement sans autorisation.
- 7) tout élève malade en cours de journée doit se présenter en 1^{er} lieu à son éducateur.

7. CALENDRIER DES VACANCES ET CONGES

Rentrée scolaire	Lundi 28 août 2023
Fête de la Communauté française	Mercredi 27 septembre 2023
Congé d'automne (Toussaint)	Du lundi 23 octobre 2023 au vendredi 3 novembre 2023
Commémoration du 11 novembre	Samedi 11 novembre 2023
Vacances d'hiver (Noël)	Du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024
Mardi Gras	Mardi 13 février 2024
Congé de détente (Carnaval)	Du lundi 26 février 2024 au vendredi 8 mars 2024
Lundi de Pâques	Lundi 1 ^{er} avril 2024
Vacances de printemps (Pâques)	Du lundi 29 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024
Congé de l'Ascension	Jeudi 9 mai 2024
Lundi de Pentecôte	Lundi 20 mai 2024
Les vacances d'été débutent le	Samedi 6 juillet 2024

8. AUTRES JOURS DE FERMETURE D'ECOLE (EXEPTÉ POUR LES ELEVES EN STAGE)

Vendredi 6 octobre 2023	Journée pédagogique
Mercredi 11 octobre 2023 (sauf section IH et stages)	Conseils de classes
Mardi 5 novembre 2023 (sauf section IH et stages)	Conseils de classes
Mardi 26 mars 2024 (sauf section IH et stages)	Conseils de classes
Du lundi 22 avril 2024 au mardi 23 avril 2024 (sauf stages)	Professeurs en formation

9. DATE DE REMISE DES BULLETINS ET REUNION DE PARENTS

Réunion des parents (sous réserve de modification)

- ✓ Toutes classes : mardi 17 octobre 2023 de 16h30 à 18h30 (sauf IH)
- ✓ Toutes classes : Lundi 11 décembre 2023 de 16h30 à 18h30 (sauf IH)
- ✓ Toutes classes : Mardi 2 avril 2024 de 16h30 à 18h30 (sauf IH)
- ✓ Toutes classes : Mardi 2 juillet 2024 de 8h25 à 12h00

10. ORGANISATION DES EVALUATIONS

- 1) Lors de la période d'examens ou de récupération des compétences non-acquises, si les élèves ont fini avant l'heure prévue, ils sont autorisés à être licenciés avec note au journal de classe.
- 2) Dans le cas d'un oubli du journal de classe, les élèves resteront à l'étude jusqu'à l'heure prévue de fin d'épreuve (pas de mots sur des feuilles volantes !).
- 3) Les élèves ayant plusieurs épreuves par jour doivent, après avoir remis leur feuille, se rendre à l'étude et attendre pour le début de l'épreuve suivante.
- 4) Toute fraude, tentative de fraude ou complicité de fraude, à l'occasion des différentes épreuves peut entraîner pour les élèves concernés, l'annulation partielle ou totale de l'épreuve.

11. CARTES D'ETUDIANT OU DE SORTIE

- 1) Pour le 1^{er} degré et les élèves de 3^{ème} année :

Les élèves ne sont pas autorisés à sortir pendant le temps de midi.
Ils reçoivent une carte rouge (= carte d'étudiant).

- 2) Pour les élèves de 4^{ème} année ainsi que les élèves des 3^{ème} et 4^{ème} degrés :

Les élèves sont autorisés à sortir pendant le temps de midi avec l'accord des parents pour les élèves mineurs. L'élève reçoit une carte de sortie. Attention ! La photo doit être récente, une seule carte par année, si pas de carte, pas de sortie, même pour les élèves majeurs ! La carte de sortie n'est octroyée qu'après remise du dossier administratif complet.

12. ACCUSES DE RECEPTION, DE PRISE DE CONNAISSANCE DE DOCUMENTS & SPECIMENS DE SIGNATURES

1) Je soussigné

élève de la classe de :

déclare :

avoir pris connaissance et avoir accepté l'application :

- ✓ de l'annexe au règlement d'ordre intérieur de la Province de Hainaut (agrafé à la dernière page du journal de classe)
- ✓ du règlement des études de la Province de Hainaut (voir QR code dans le journal de classe)
- ✓ du règlement d'ordre intérieur (voir QR code dans le journal de classe)
- ✓ de la circulaire gratuité (voir QR code dans le journal de classe)
- ✓ du règlement concernant les cours d'éducation physique de la Province de Hainaut (voir QR dans le journal de classe)
- ✓ du règlement des stages se trouvant dans le carnet de route ou le référentiel de stages (à partir de la 5^{ème} année sauf TTR)

Fait à le

Signature de l'élève,

2) Je soussignépère ou tuteur,

de l'élève mineur mentionné ci-dessus

déclare :

avoir pris connaissance et avoir accepté l'application :

- ✓ de l'annexe au règlement d'ordre intérieur de la Province de Hainaut (agrafé à la dernière page du journal de classe)
- ✓ du règlement des études de la Province de Hainaut (voir QR code dans le journal de classe)
- ✓ du règlement d'ordre intérieur (voir QR code dans le journal de classe)
- ✓ de la circulaire gratuité (voir QR code dans le journal de classe)
- ✓ du règlement concernant les cours d'éducation physique de la Province de Hainaut (voir QR dans le journal de classe)
- ✓ du règlement des stages se trouvant dans le carnet de route ou le référentiel de stages (à partir de la 5^{ème} année sauf TTR)

Fait à le

Signature du père ou tuteur de l'élève mineur,

3) Je soussignémère ou tutrice,
de l'élève mineur mentionné ci-dessus

déclare :

avoir pris connaissance et avoir accepté l'application :

- ✓ de l'annexe au règlement d'ordre intérieur de la Province de Hainaut (agrafé à la dernière page du journal de classe)
- ✓ du règlement des études de la Province de Hainaut (voir QR code dans le journal de classe)
- ✓ du règlement d'ordre intérieur (voir QR code dans le journal de classe)
- ✓ de la circulaire gratuité (voir QR code dans le journal de classe)
- ✓ du règlement concernant les cours d'éducation physique de la Province de Hainaut (voir QR dans le journal de classe)
- ✓ du règlement des stages se trouvant dans le carnet de route ou le référentiel de stages (à partir de la 5^{ème} année sauf TTR)

Fait à le

Signature de la mère ou tutrice de l'élève mineur,

PREUVES DE REMISE D'UN JUSTIFICATIF D'ABSENCE

(MOTS D'EXCUSE)

L'ELEVE : CLASSE :

a remis un justificatif d'absence pour ½ jour
(Barrer le ½ jour non couvert)

<u>Date :</u>	<u>Signature éducateur :</u>
1. / / MATIN APRES-MIDI	
2. / / MATIN APRES-MIDI	
3. / / MATIN APRES-MIDI	
4. / / MATIN APRES-MIDI	
5. / / MATIN APRES-MIDI	
6. / / MATIN APRES-MIDI	
7. / / MATIN APRES-MIDI	
8. / / MATIN APRES-MIDI	

PREUVES DE REMISE D'UN JUSTIFICATIF D'ABSENCE

(MOTS D'EXCUSE)

L'ELEVE : CLASSE :

a remis un justificatif d'absence pour ½ jour
(Barrer le ½ jour non couvert)

<u>Date :</u>	<u>Signature éducateur :</u>
9. / / MATIN APRES-MIDI	
10. / / MATIN APRES-MIDI	
11. / / MATIN APRES-MIDI	
12. / / MATIN APRES-MIDI	
13. / / MATIN APRES-MIDI	
14. / / MATIN APRES-MIDI	
15. / / MATIN APRES-MIDI	
16. / / MATIN APRES-MIDI	

**REPLACEMENT DES HEURES DE RETENUE PAR LA SUPPRESSION DE LA CARTE DE SORTIE OU
PAR LA SUPPRESSION DES LICENCIEMENTS**

N° du rapport & date des faits	Suppression de la carte de sortie Suppression des licenciements	Signature de l'éducateur	Signature du responsable
N°	<input type="checkbox"/> Carte de sortie supprimée duau..... <input type="checkbox"/> Suppression de licenciement leen.....heure		
N°	<input type="checkbox"/> Carte de sortie supprimée duau..... <input type="checkbox"/> Suppression de licenciement leen.....heure		
N°	<input type="checkbox"/> Carte de sortie supprimée duau..... <input type="checkbox"/> Suppression de licenciement leen.....heure		
N°	<input type="checkbox"/> Carte de sortie supprimée duau..... <input type="checkbox"/> Suppression de licenciement leen.....heure		
N°	<input type="checkbox"/> Carte de sortie supprimée duau..... <input type="checkbox"/> Suppression de licenciement leen.....heure		
N°	<input type="checkbox"/> Carte de sortie supprimée duau..... <input type="checkbox"/> Suppression de licenciement leen.....heure		
N°	<input type="checkbox"/> Carte de sortie supprimée duau..... <input type="checkbox"/> Suppression de licenciement leen.....heure		
N°	<input type="checkbox"/> Carte de sortie supprimée duau..... <input type="checkbox"/> Suppression de licenciement leen.....heure		
N°	<input type="checkbox"/> Carte de sortie supprimée duau..... <input type="checkbox"/> Suppression de licenciement leen.....heure		
N°	<input type="checkbox"/> Carte de sortie supprimée duau..... <input type="checkbox"/> Suppression de licenciement leen.....heure		
N°	<input type="checkbox"/> Carte de sortie supprimée duau..... <input type="checkbox"/> Suppression de licenciement leen.....heure		
N°	<input type="checkbox"/> Carte de sortie supprimée duau..... <input type="checkbox"/> Suppression de licenciement leen.....heure		
N°	<input type="checkbox"/> Carte de sortie supprimée duau..... <input type="checkbox"/> Suppression de licenciement leen.....heure		
N°	<input type="checkbox"/> Carte de sortie supprimée duau..... <input type="checkbox"/> Suppression de licenciement leen.....heure		

FEUILLE DE COMPORTEMENT 2023-2024

DE : CLASSE :

N° du rapport & date des faits	Nom du professeur ou de l'éducateur	Faits	
N°	<input type="checkbox"/> arrivées tardives <input type="checkbox"/> h d'absence au cours/à la retenue/en renvoi	<input type="checkbox"/> Manque de respect/insolence <input type="checkbox"/> Agressivité, violence verbale, grossièretés
Sanction	Signature du responsable	<input type="checkbox"/> Quitte le cours/l'école sans autorisation le	<input type="checkbox"/> Utilisation du G.S.M.
..... H		<input type="checkbox"/> Pas d'équipement de gym (sans justificatif):..... <input type="checkbox"/> Non-respect des consignes/perturbation de cours	<input type="checkbox"/> Détérioration du matériel <input type="checkbox"/> Autres:.....
N°	<input type="checkbox"/> arrivées tardives <input type="checkbox"/> h d'absence au cours/à la retenue/en renvoi	<input type="checkbox"/> Manque de respect/insolence <input type="checkbox"/> Agressivité, violence verbale, grossièretés
Sanction	Signature du responsable	<input type="checkbox"/> Quitte le cours/l'école sans autorisation le	<input type="checkbox"/> Utilisation du G.S.M.
..... H		<input type="checkbox"/> Pas d'équipement de gym (sans justificatif):..... <input type="checkbox"/> Non-respect des consignes/perturbation de cours	<input type="checkbox"/> Détérioration du matériel <input type="checkbox"/> Autres:.....
N°	<input type="checkbox"/> arrivées tardives <input type="checkbox"/> h d'absence au cours/à la retenue/en renvoi	<input type="checkbox"/> Manque de respect/insolence <input type="checkbox"/> Agressivité, violence verbale, grossièretés
Sanction	Signature du responsable	<input type="checkbox"/> Quitte le cours/l'école sans autorisation le	<input type="checkbox"/> Utilisation du G.S.M.
..... H		<input type="checkbox"/> Pas d'équipement de gym (sans justificatif):..... <input type="checkbox"/> Non-respect des consignes/perturbation de cours	<input type="checkbox"/> Détérioration du matériel <input type="checkbox"/> Autres:.....
N°	<input type="checkbox"/> arrivées tardives <input type="checkbox"/> h d'absence au cours/à la retenue/en renvoi	<input type="checkbox"/> Manque de respect/insolence <input type="checkbox"/> Agressivité, violence verbale, grossièretés
Sanction	Signature du responsable	<input type="checkbox"/> Quitte le cours/l'école sans autorisation le	<input type="checkbox"/> Utilisation du G.S.M.
..... H		<input type="checkbox"/> Pas d'équipement de gym (sans justificatif):..... <input type="checkbox"/> Non-respect des consignes/perturbation de cours	<input type="checkbox"/> Détérioration du matériel <input type="checkbox"/> Autres:.....
N°	<input type="checkbox"/> arrivées tardives <input type="checkbox"/> h d'absence au cours/à la retenue/en renvoi	<input type="checkbox"/> Manque de respect/insolence <input type="checkbox"/> Agressivité, violence verbale, grossièretés
Sanction	Signature du responsable	<input type="checkbox"/> Quitte le cours/l'école sans autorisation le	<input type="checkbox"/> Utilisation du G.S.M.
..... H		<input type="checkbox"/> Pas d'équipement de gym (sans justificatif):..... <input type="checkbox"/> Non-respect des consignes/perturbation de cours	<input type="checkbox"/> Détérioration du matériel <input type="checkbox"/> Autres:.....
N°	<input type="checkbox"/> arrivées tardives <input type="checkbox"/> h d'absence au cours/à la retenue/en renvoi	<input type="checkbox"/> Manque de respect/insolence <input type="checkbox"/> Agressivité, violence verbale, grossièretés
Sanction	Signature du responsable	<input type="checkbox"/> Quitte le cours/l'école sans autorisation le	<input type="checkbox"/> Utilisation du G.S.M.
..... H		<input type="checkbox"/> Pas d'équipement de gym (sans justificatif):..... <input type="checkbox"/> Non-respect des consignes/perturbation de cours	<input type="checkbox"/> Détérioration du matériel <input type="checkbox"/> Autres:.....
N°	<input type="checkbox"/> arrivées tardives <input type="checkbox"/> h d'absence au cours/à la retenue/en renvoi <input type="checkbox"/> Quitte le cours/l'école sans autorisation le <input type="checkbox"/> Pas d'équipement de gym (sans justificatif):..... <input type="checkbox"/> Non-respect des consignes/perturbation de cours	<input type="checkbox"/> Manque de respect/insolence <input type="checkbox"/> Agressivité, violence verbale, grossièretés <input type="checkbox"/> Utilisation du G.S.M. <input type="checkbox"/> Détérioration du matériel <input type="checkbox"/> Autres:.....

